

**AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE  
DE SOORTS HOSSEGOR**

**Commission Locale N° 4 du 3 avril 2017**

PROCES-VERBAL de la quatrième Commission Locale, tenue le 3 avril 2017 à la mairie de Soorts-Hossegor.

**Présents à la réunion :**

Monsieur GAUDIO, maire  
Mme BENETRIX, élue  
Mme MONTAUT, élue  
Mr VILLEGGER, élu  
Mr MESSANGES, élu  
Mr GELEZ, élu  
Mr LAROCHE, chercheur  
Mr SORIANO, architecte conseil  
Mr ARNOLD, Architecte des Bâtiments de France  
Mr AIMÉE, DDTM 40  
Mme PUCHEU, représentante de la DREAL Aquitaine  
Mr LOSTE, Retraité géomètre expert, président de l'SPSH  
Mr LAVIGNE, architecte chargé d'études  
Mr ARASPIN, DST  
Mme DURO, urbaniste de la commune  
Mr TERRADE, urbaniste de la commune

**Excusés:**

Mr SERVARY, élu  
Mr MINVIELLE, élu  
Mme VANEL-DULUC, urbaniste-conseil de la commune  
Mr EYMARD, représentant de la DRAC  
Mr RAFFESTIN, urbaniste de la CC MACS

**Ordre du jour:**

- Arrêt du projet

**Pièces jointes:**

- Projection de la réunion

### **I°) Validation du compte-rendu de la Commission Locale n°3**

L'ensemble des membres de la Commission Locale ont reçu par mail le 20 janvier 2017 le compte rendu de la troisième Commission Locale qui s'est tenue le 12 janvier 2017.

Le contenu du compte-rendu est rappelé lors de la séance.

L'assemblée valide à l'unanimité le compte-rendu de la Commission Locale N°3.

### **II°) Présentation de la CRPS du 30 mars 2017**

Monsieur GAUDIO présente l'entretien avec la CRPS (Commission Régionale du Patrimoine et des Sites) qui s'est tenu le jeudi 30 mars à la DRAC Aquitaine à Bordeaux. L'objectif était de sensibiliser les membres de la CRPS sur les enjeux que représente le projet de l'AVAP pour le territoire de Soorts-Hossegor. Le Bureau d'études Lavigne a ainsi pu présenter le contenu de l'étude, légitimant de fait l'aire de l'AVAP (80% du territoire de Soorts-Hossegor). L'accueil du projet au sein de la CRPS a été favorable. Cependant, quatre points ont été relevés :

- Une relecture générale du règlement de l'AVAP
- Lisser le règlement du PLU avec celui de l'AVAP et notamment la notion d'emprise au sol
- Introduire le plan de gestion des Barthes et de la forêt dans le projet de l'AVAP
- Introduire le volet archéologie dans le projet de l'AVAP.

### **III°) Finalisation du projet**

- *Panneaux photovoltaïques*

La commune constate des demandes exponentielles en matière de pose de panneaux photovoltaïques. Il est proposé d'interdire ce type de projet sur les façades donnant sur emprise publique et de prioriser leurs installations sur les autres façades et annexes.

Le règlement de l'AVAP interdit l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâti ainsi que la coupe d'arbres pour leur installation sur le sol. Il convient d'insérer en introduction du règlement de l'AVAP la notion de « villa sous les pins ».

- *Clôtures*

Il convient de vérifier et lisser le règlement du PLU en matière de clôture et celui de l'AVAP.

- *Secteur forestier*

La coupe d'arbres est soumise à déclaration préalable en secteur AVAP. Mme Pucheu précise que le secteur 4 de l'AVAP (zone forestière) va entraîner de fait un nombre important de déclarations préalables à traiter. Le code forestier complète cependant la gestion classique de la forêt, notamment dans le cadre de coupes rases par exemple.

Il est proposé d'adresser un courrier à tous les propriétaires de la zone 4 afin de les prévenir des conséquences de l'AVAP dans la procédure à mener avant tout abattage d'arbre et de les inviter à consulter le projet de règlement lors de l'enquête publique.

- *Groupe de travail*

Il est proposé qu'un groupe de travail soit réalisé pour le vendredi 21 avril à 10h. Ce dernier a pour objectif de finaliser et valider le règlement de l'AVAP.

#### **IV°) Planning prévisionnel**

Monsieur GAUDIO propose de revoir le calendrier prévisionnel du projet de l'AVAP suite aux différents éléments à retravailler sur le règlement. Il est ainsi proposé par les membres de la Commission de :

- Réaliser un groupe de travail pour finaliser et valider le règlement le 21 avril à 10h00
- Arrêter le projet en Conseil communautaire le 27 juin 2017
- Proposer la réunion de présentation avec les PPA (Personnes Publiques Associées) fin juin (date à définir)
- L'avis des PPA peut se dérouler du mois de juillet à septembre (3 mois de délai)
- Proposer l'enquête publique pour les vacances de la Toussaint.

#### **Levée de la séance :**

La séance est levée à 12h00.